

SE-UNSA du Gers 10 Rue du 88<sup>e</sup> R.I. B.P. 90532 32020 AUCH Cedex

A Monsieur le directeur académique du Gers

**Objet :** calendrier des CAPD, promotions, mouvement

Monsieur le Directeur académique,

Nous n'avons à ce jour aucun calendrier concernant les opérations de promotions. Pensez-vous nous en proposer un d'ici peu ?

Je vous rappelle qu'en amont de la CAPD qui étudiera les passages aux 7° et 9° échelons de la classe normale, nous vous avons demandé, lors d'une instance de rentrée, la tenue d'un groupe de travail. Il nous faut en effet déterminer les critères qui, en lien avec les conclusions du rendez-vous de carrière, permettront de départager les 30% de collègues qui bénéficieront d accélérations d'un an pour le passage aux échelons 7 et 9.

La note de service ministérielle parue au BO du 8 novembre 2018 ne parle que d'une seule phase pour le mouvement départemental. Comment comptez-vous organiser le mouvement 2019 ?

Nos collègues ne comprendraient pas que cette recommandation d'une seule phase s'applique stricto sensu à notre département. Nous demandons à ce qu'ils puissent, comme cela se passe depuis de nombreuses années, formuler des vœux lors d'une 2<sup>e</sup> phase à partir d'une liste de postes fournie par vos services.

Affecter nos collègues sur des postes qu'ils n'ont pas demandés n'améliorait en rien le fonctionnement du service d'éducation dans notre département et constituerait une moins value en matière de gestion des ressources humaines. D'autre part, le nombre modeste de Professeurs des écoles que compte notre département facilite l'organisation d'un second mouvement.

Vous sachant soucieux d'entretenir un dialogue de qualité avec le partenaire social que nous sommes, je vous remercie, Monsieur le Directeur académique, pour l'attention que vous porterez à ce courrier et aux demandes qui l'accompagnent.

Je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Jean-Marie Laumenerch Secrétaire départemental